

EXTRAIT DU REGISTRE**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE DE SAINT-MAURICE-DES-LIONS****NOMBRE DE MEMBRES**

Aff. au	En exercice	Qui ont pris
CM		part à la
		délibération
15	15	13

Séance du 17 JUILLET 2025**Date de convocation : 07/07/2025****Date d'affichage : 19/07/2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-sept juillet à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David CHEVALIER, Maire.

Étaient présents : Mme BEAULIEU Valérie, Mme BONNETERRE Alexandra, M. BOUTY Anthony, Mme BROUSSE Vanina, Mme CHEVALIER Anick, M. CHEVALIER David, M. COURTIOUX-DELAGE Mathieu, GEMEAU Stéphane, Mme MEILLAT Marie-Odile, M. PAGNOUX Romain, M. PETUREAU Jean-Paul, M. VARDELLE Jean-Christophe,
Excusée : Mme BOUTET Frédérique,
Absent : M. LAFONT Serge.
Secrétaire de séance : Mme BEAULIEU Valérie,

Objet : demande d'achat de chemin rural au village de « Chez Pinot »

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que M. GOWLAND Timothy a récemment acheté à Chez Pinot, la maison d'habitation et la propriété agricole de M. CONSOLARO. Une partie du chemin rural desservant uniquement ses parcelles a complètement disparu. Il souhaiterait en faire l'acquisition et a transmis un courrier dont Monsieur le Maire donne lecture. Monsieur Maire propose à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents :

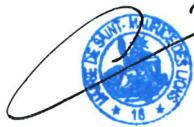
- Emet un avis favorable de principe à cette demande,
- Précise qu'elle devra faire l'objet d'une enquête publique.

Fait et délibéré en mairie, les, jour, mois et an que ce dessus.

Pour extrait conforme, fait à SAINT MAURICE DES LIONS, le 19/07/2025,

Le Maire, David CHEVALIER,

Le MAIRE
David CHEVALIER



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr

AR Prefecture

016-211603378-20250717-2025_17_07_008-DE
Reçu le 25/07/2025